

## DÉCISION 354 / 2025

### RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR LA RESTAURATION D'UNE MARE EN ZONE HUMIDE AU SEIN DE L'APB DE SAULNY

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16<sup>ème</sup> Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Interventions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux naturels et de la biodiversité » de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (12<sup>e</sup> programme d'intervention 2025-2030),

#### DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif « Interventions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux naturels et de la biodiversité » de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, un accompagnement financier pour la restauration d'une mare en zone humide au sein de l'APB de Saulny, au taux de 80%, sur la base d'un projet estimé à 14 866,50 euros hors taxes.

Fait à Metz, le - 5 JUIN 2025

Pour le Président  
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD  
Adjointe au Maire de Metz

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20250605-Decis354-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

